



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 27 mars 2020

## Communiqué de presse

### **Sè yon a lot : isolement et violences faites aux femmes**

Une convention entre la préfecture de la Martinique, l'Union des Femmes de Martinique (UFM) et SOS KRIZ a été signée le jeudi 26 mars 2020 dans le cadre du plan « Sè yon a lot ». Une plateforme d'écoute destinée aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés est désormais mis en place.

Anonyme, accessible, gratuit depuis un poste fixe ou mobile, grâce à l'UFM et SOS KRIZ, le **0800 100 811** garantit **24h/24 et 7j/7** une écoute, une information, et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. La préfecture rappelle que tout personne en situation d'urgence doit contacter le 17 ou le 18.

Le contexte particulier de confinement, indispensable à l'endiguement de la pandémie de Covid-19, peut constituer un terreau favorable aux violences conjugales et intrafamiliales. Les services de l'État et les associations agissant pour l'égalité femmes/hommes, pour les droits des femmes et luttant contre les violences sexistes et sexuelles sont très vigilants et pleinement mobilisés en Martinique. L'État soutient pleinement la mise en place de cette plateforme téléphonique avec l'apport de 75 000 euros.

*« Le confinement peut être un moment de grande violence, si vous êtes victime ou que vous connaissez l'existence de violences dans une famille, vous pouvez appeler ce numéro local en toute confidentialité » Stanislas Cazelles, préfet de la Martinique.*

Nous rappelons que la plateforme <https://arretonslesviolences.gouv.fr> est toujours active.

**Contacts réservés aux médias :**

Oualid SAHTOUT – 05 96 39 39 20  
oualid.sahtouts@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine ANGLIONIN 06-96-23-19-93  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

*L'État en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
sur Facebook : @prefet.martinique  
sur Twitter : @prefet972

